



Pour une formation spécialisée de qualité, contre une formation au rabais !

Pour le SNUipp-FSU, les propositions du ministère pour la nouvelle formation spécialisée CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) ne sont pas acceptables en l'état.

Pourquoi ?

Le temps de certification est réduit de 25% (passant de 400h à 300h). Les 100h de modules d'initiative nationale (MIN) post certification, sans caractère obligatoire et sans garantie d'effectivité, ne permettront pas de compenser la réduction de la formation initiale. Les missions des enseignements adaptés sont réorientées au profit de missions tournées exclusivement vers l'inclusion et le handicap, au détriment des élèves en grande difficulté scolaire. Les exigences et la qualité de la certification sont revues à la baisse : cette certification ne prend plus en compte la nécessité d'un mémoire professionnel et aura notamment une épreuve orientée uniquement sur la capacité du candidat à être une personne ressource de l'école inclusive.

Nous avons exprimé les principes et fondements nécessaires pour la mise en œuvre d'une réforme sur la formation spécialisée.

- La nécessité d'un volume horaire conséquent de 750h sur deux ans.
- La nécessité de prendre en compte toutes les spécificités de prise en charge de tous les élèves.

En l'état le projet du ministère n'est pas à la hauteur des exigences professionnelles des enseignements adaptés et spécialisés.

Nous exigeons une formation spécialisée de qualité avec :

- un retour à minima aux 400 h ;
- pour une formation avec une véritable alternance sans responsabilité de classe ;
- une reconnaissance et une réaffirmation de la formation d'enseignement adapté ;
- une certification qui prenne en compte l'ensemble des missions du maître spécialisé dans la prise en charge des élèves en situation de handicap et dans la prise en charge de la grande difficulté scolaire.